



PARCOURS DE FORMATION

Durée
22 jours en présentiel (151 h)

Tarif
5 950 € HT (soit 7 140 € TTC)

Intervenants

Anne Souty
François Jonquet
Cécile Bronner
Fanny Schweich
Marie Chabredier
Laura Bocaert
Anaïs Lukacs
Eric Hainaut

Dates
23, 24 et 25 septembre 2026
19 et 20 octobre 2026
18 et 19 novembre 2026
13, 14 et 15 janvier 2027
8 et 9 février 2027
11 et 12 mars 2027
5, 6 et 7 avril 2027
10, 11 et 12 mai 2027
7 et 8 juin 2027

Effectif
8-10 participants

Horaires
9h30 à 13h - 14h à 17h30
soit une durée de 7 h/jour

N° d'agrément
11753874875

4, rue d'Enghien
75010 Paris
T 01 53 34 25 25
M formation@ghs.fr
www.ghs.fr

ADMINISTRATEUR-TRICE DU SPECTACLE VIVANT



VOUS AVEZ BESOIN DE CETTE FORMATION SI VOUS SOUHAITEZ :

- ✓ Développer vos compétences en matière juridiques et administratives
- ✓ Etre en mesure de piloter la gestion budgétaire, financière et comptable d'une entreprise du spectacle vivant
- ✓ Assurer la gestion sociale d'une entreprise culturelle

OBJECTIFS

- ✓ Fournir une vue d'ensemble des dimensions juridiques, fiscales, sociales, budgétaires, comptables, nécessaires pour une gestion optimale des structures du spectacle vivant.

SECTEURS CONCERNÉS

- ✓ Théâtre, danse, musique, cirque, comédie, opéra, arts de la rue, arts de la marionnette, arts du spectacle pluridisciplinaires, performances expérimentales
- ✓ Tant du point de vue des lieux que des compagnies ou des organisateurs d'événements culturels

PRÉREQUIS

- ✓ Niveau d'étude BAC + 3 ou une expérience dans le secteur culturel est recommandée

PUBLIC

- ✓ Toute personne impliquée dans la gestion/administration de structures culturelles, incluant les salles de spectacles, festivals, et compagnies de spectacle vivant.
- ✓ Toute personne évoluant dans le secteur culturel et aspirant à devenir administrateur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Eléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques/exercices.

PLAN DE FORMATION

Module administratif et juridique

Journée 1

Sécuriser le cadre juridique de l'entreprise

Journées 2 et 3

Élaborer les contrats spécifiques du spectacle vivant

Journée 4

Réaliser les déclarations des droits d'auteurs

Journée 5

Respecter les obligations en matière de billetterie

Module budgétaire, financier et comptable

Journées 6 et 7

Mettre en œuvre la comptabilité et la fiscalité dans les entreprises culturelles

Journées 8, 9 et 10

Construire des outils de suivi budgétaire pour son entreprise culturelle

Journées 11, 12, 13 et 14

Trouver des financements pour son projet artistique et culturel

Module gestion sociale

Journées 15, 16 et 17

Appliquer la législation sociale d'une entreprise culturelle

Journée 18 et 19

Gérer les ressources humaines dans le spectacle vivant

Journée 20

Mobilité internationale : accueillir des artistes étrangers

Journées 21 et 22

Établir la paie et les spécificités des intermittents du spectacle

Pour le programme détaillé :

- par mail : formation@ghs.fr
- téléphone : 01 53 34 25 25

MOYENS D'ÉVALUATION

- QCM de fin de parcours

- Remise d'un support écrit
- GHS s'engage à vous faire travailler sur des cas pratiques et répondre à des questions concrètes
- Évaluation par QCM